



ÉVALUATRICE AGRÉÉE OU ÉVALUATEUR AGRÉÉ

Vice-présidence à la gestion immobilière
Direction générale du soutien à la gestion immobilière
Direction de l'évaluation et des transactions immobilières

Nombre de poste(s) : 1 poste disponible

Statut : Temps plein

Lieu de travail : Québec

1075, rue de l'Amérique-Française

Durée (si occasionnel) :

Catégorie d'emploi : Professionnelle

DESCRIPTIF DE L'ORGANISATION

La SQI a pour mission de soutenir les organismes publics dans la gestion de leurs projets d'infrastructure publique et de développer, de maintenir et de gérer un parc immobilier qui répond à leurs besoins.

Nous sommes gestionnaire du parc immobilier du gouvernement du Québec, à l'exception des établissements des réseaux de la santé et de l'éducation, la SQI offre des défis stimulants : 5,3 millions de mètres carrés dans 1 300 édifices, des projets partout au Québec.

Faites partie de notre équipe qui compte plus de 800 employés possédant une expertise de pointe dans toutes les sphères de la construction, de la gestion et de l'exploitation d'immeubles. Que vous souhaitiez faire carrière en zone urbaine ou en région, de grandes opportunités s'offrent à vous.

Vous voulez donner un sens à votre carrière? **Montez avec nous.**

VOTRE RÔLE

Sous l'autorité du directeur, la personne titulaire du poste analyse et formule des opinions motivées de valeurs marchandes pour des fins d'expertises immobilières, d'acquisition, de location, d'aliénation d'immeubles ou de droits immobiliers. Elle réalise les négociations conduisant à la signature d'ententes relativement aux acquisitions et aliénations d'immeubles ou de droits immobiliers et fournit l'expertise immobilière nécessaire à la réalisation d'analyses financières, économiques et études de marché. Au besoin, elle s'assure de l'application de la Loi sur la fiscalité municipale relativement au parc immobilier (propriétés et locations) de la Société.

VOTRE PROFIL

- Détenir un baccalauréat en administration des affaires, option gestion urbaine et immobilière.
- Posséder un minimum de cinq (5) années d'expérience pertinentes, et être membre en règle de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec.
- Connaître les lois, règlements, codes et normes reliés aux champs d'activités et aux attributions du poste.
- Maîtriser des principes et concepts généraux de l'évaluation foncière, en particulier les techniques du coût, de la comparaison et du revenu.
- Excellente maîtrise des mathématiques financières et des principaux indicateurs statistiques.
- Excellente connaissance du droit immobilier.
- Connaissance de la loi sur la fiscalité municipale.
- Détenir une bonne connaissance des outils informatiques inhérents à la fonction.
- Posséder un bon jugement ainsi que des capacités accrues d'analyse et de synthèse.
- Démontrer des habiletés de négociation, faire preuve de leadership et de créativité.
- Posséder d'excellentes capacités à la communication orale et écrite.

VOS CONDITIONS D'EMPLOI

Ce poste comporte un traitement annuel allant jusqu'à 78 247\$ (*échelle salariale 2015*) à l'exception des heures supplémentaires. Le traitement variera selon les compétences et l'expérience, conformément à l'échelle prévue de la classe d'emploi. De plus, la SQI offre un environnement de travail stimulant, des avantages sociaux des plus concurrentiels, dont la participation à un régime de retraite à prestations déterminées, la possibilité de travailler selon un horaire flexible de 35 heures/semaine, une conciliation travail/vie personnelle, quatre semaines de vacances après une année seulement ainsi que le remboursement de la cotisation annuelle à votre ordre professionnel.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les personnes intéressées par cette offre d'emploi sont invitées à inscrire leur candidature sur notre site internet au www.monteavecnous.com au plus tard le dimanche 5 mars 2017.

Nous remercions tous les candidats de leur intérêt pour un poste à la Société québécoise des infrastructures. Toutefois, seules les personnes retenues pour une entrevue seront contactées.

La Société québécoise des infrastructures applique un programme d'accès à l'égalité et invite les femmes, les Autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées à présenter leur candidature.

Des mesures d'adaptation peuvent être offertes aux personnes handicapées en fonction de leurs besoins.